

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :

06/06/2022

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents :14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt deux et le seize juin à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M.SANS, Mme GERARD (Proc),
MM. RAMEAU, LIVOTI, AMOUROUX,
Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT,
CELLIER, DESHONS, EVIN Mmes COURTOUX,
SANDY, AGUILA.

Absente excusée :

Mme AIMONE-CAT(Proc. Mme GERARD) ;

Monsieur ROQUEBERT a été élu secrétaire

D.C.M. N° 7-3a

Convention de servitude pour alimentation électrique du DAB, autorisation de signature

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'installer un Distributeur de Billets Automatique (DAB) afin de répondre à un besoin de la population. Il rappelle qu'une consultation a permis de désigner la société LOOMIS comme fournisseur. Il explique que l'alimentation sera réalisée par le SDEHG pour l'installation électrique souterraine BT, cette installation traversera une partie de la parcelle B 1073, propriété de la commune de BOUSSENS. Cette traversée nécessite une convention de servitude signée par le Maire et le Président du SDEHG.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude.

Fait et délibéré, le 21 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

